

**A.D. IMMOBILIER**  
Société civile immobilière  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 146 Route de Lornard  
74410 SAINT-JORIOZ  
**933 100 760 RCS ANNECY**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 15 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq,  
Le quinze octobre,  
A 10 heures,

Les associés de la Société A.D. IMMOBILIER, société civile immobilière au capital de 10 000 €, divisé en 1 000 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

- Société A.D.EXPLOITATION, représentée par son Président, Monsieur Anthony DETURCHE, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété.
- Société A.D.HOLDING, représentée par sa Directrice Générale, Madame Julia BONI, titulaire de 900 parts sociales en pleine propriété.

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Les Sociétés BODYLYMPH CONCEPT, représentée par sa Présidente, Madame Julia BONI, et R&R HOLDING, représentée par sa Directrice Générale, Madame Julia BONI, sont présentes.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony DETURCHE, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Agrément de deux cessions de parts au profit de la Société R&R HOLDING et de la Société BODYLYMPH CONCEPT,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation des cessions de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie des demandes d'agrément,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de :

A.D HOLDING,  
société par actions simplifiée au capital de 289 750 euros,  
ayant son siège social 146 Route de Lornard, 74410 SAINT-JORIOZ,  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 941 581 126 R.C.S.  
ANNECY,  
représentée par Monsieur Anthony DETURCHE, en qualité de Président,

de céder à

la Société R&R HOLDING,  
société par actions simplifiée au capital de 1 000 €,  
ayant son siège social 146 Route de Lornard, 74410 SAINT-JORIOZ,  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 945 274 686 R.C.S.  
ANNECY,

représentée par Madame Julia BONI, en qualité de Directrice Générale,

HUIT CENTS (800) parts sociales lui appartenant dans la Société, décide d'autoriser cette cession et d'agréer expressément la Société R&R HOLDING en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la Société ou inscrite sur le registre des transferts tenu par la Société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de :

A.D HOLDING,  
société par actions simplifiée au capital de 289 750 euros,  
ayant son siège social 146 Route de Lornard, 74410 SAINT-JORIOZ,  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 941 581 126 R.C.S.  
ANNECY,  
représentée par Monsieur Anthony DETURCHE, en qualité de Président,

de céder à

la Société BODYLYMPH CONCEPT,  
société par actions simplifiée au capital de 2 000 €,  
ayant son siège social 58 Avenue Edouard VII, 64200 BIARRITZ,  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 846 817 R.C.S.  
BAYONNE,  
représentée par Madame Julia BONI, en qualité de Présidente,

CENT (100) parts sociales lui appartenant dans la Société, décide d'autoriser cette cession et d'agréer expressément la Société BODYLYMPH CONCEPT en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la Société ou inscrite sur le registre des transferts tenu par la Société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide, sous la condition suspensive de la réalisation des cessions autorisées, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où ces cessions seront rendues opposables à la Société.

### **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

La société A.D.EXPLOITATION, cent parts sociales en pleine propriété, ci.....100 parts  
La société R&R HOLDING, huit cents parts sociales en pleine propriété, ci .....800 parts  
La société BODYLYMPH CONCEPT, cent parts sociales en pleine propriété, ci .....100 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 000 parts sociales.

Conformément à la loi, les associées déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont intégralement libérées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, les associés ou leurs mandataires et les personnes présentes à l'Assemblée.

Anthony DETURCHE  
Gérant

Société A.D.HOLDING  
Représentée par Julia BONI

Société A.D.EXPLOITATION  
Représentée par Anthony DETURCHE

Société R&R HOLDING  
Représentée par Julia BONI

Société BODYLYMPH  
Représentée par Julia BONI

